

Équipier de Première Intervention

EPI

Référence réglementaire

Tous les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu. Il s'en déduit la nécessité de former le personnel ou une partie du personnel à leur utilisation. (Article R4141-1 du Code du travail)

L'effectif des Équipiers de Première Intervention est défini afin de respecter une répartition géographique qui permette de réunir en tous points d'une zone un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute. Un minimum d'au moins un employé sur dix par secteur est recommandé.

Objectifs

- Être capable de connaître et appliquer la consigne de sécurité incendie et les consignes spéciales
- Être capable de connaître les risques de l'entreprise et agir avec prévention
- Être capable de connaître la théorie du feu
- Être capable d'utiliser efficacement les moyens de lutte contre l'incendie



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation



Nombre de participants

Jusqu'à 10 participants



Compétences du formateur

Formateur incendie avec expérience opérationnelle (sapeur-pompier en activité)



Logistique à prévoir

Salle 20 m² minimum et une aire de manœuvre pour l'incendie de 20m² à 4m minimum des structures bâtementaires et/ou parking



Matériel Pédagogique

Le matériel pédagogique est adapté à la mise en situation : générateur de flammes / extincteurs en nombre suffisant
Il permet de mettre en pratique l'apport de connaissances théoriques pour une assimilation des techniques



Public concerné

Tout salarié de l'entreprise



Durée

3H30



Tarif

Nous consulter



Modalités et délais d'inscription

Formation en présentiel avec émargement (Inter-entreprise : inscription selon planning de formation)



Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap : nous consulter



Validation

Méthodes de validation :

Épreuve théorique et pratique

Modalités de validation de la formation : formative
Remise d'attestation de formation



Maintien des compétences

Maintien des acquis recommandé tous les 12 mois

Équipier de Première Intervention

EPI

Programme

✓ L'établissement

- Les risques
- Les consignes de sécurité, l'alarme
- La composition du message d'alerte
- Les moyens de lutte contre l'incendie

✓ La théorie du feu

- Le triangle du feu
- Les fumées et leurs effets sur l'homme
- Les modes de propagation
- Les classes de feux
- Les procédés d'extinction

✓ Pratique

- Localisation et fonctionnement des moyens d'extinction
- Manipulation des extincteurs (eau + Co2) sur bac à feu écologique
- Manipulation RIA
- Mise en situation sur feux réels statiques et dynamiques associant différentes classes de feu et une coordination d'équipe pour la mise en œuvre des extincteurs et des RIA